

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatorze juin deux mille vingt quatre à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NEUSSAGUES EN PINATELLE, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Emmanuel FOURNAL, David GENEIX, Eric JOB, Philippe LEBERICHÉL, Jérôme LUSSERT, Michel MARSAL, Daniel MEISSONNIER, Patrick MERAL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSEDE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Danièle MAJOREL, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Christophe SOULIER, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Pierre JUILLARD pouvoir à Magali CRAUSER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Pierrick ROCHE, Bernard PAGENEL pouvoir à Eric JOB, Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Alain VAN SIMMERTIER pouvoir à Gilles CHABRIER

Date de convocation : 07 juin 2024
Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET
Membres en exercice : 57
Présents : 32 – Pouvoirs : 5 – Votants : 37

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Non votants : 0

Objet : Définition du plan local de randonnée sur le territoire de Hautes Terres Communauté

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2021CC-112 en date du 18 juin 2021 approuvant le projet de territoire de Hautes Terres Communauté et plus particulièrement le chantier n°6 « Faire du tourisme une valeur ajoutée locale » ;

Considérant les enjeux liés au développement touristique sur le territoire de Hautes Terres Communauté et la nécessité d'élaborer un cadre stratégique et opérationnel pour la randonnée ;

Considérant que la création, la gestion, l'entretien, la valorisation, le balisage, la sécurisation d'équipements sportifs et touristiques structurants tels que les sentiers de randonnée d'intérêt communautaire pédestres et VTT inscrits soit au PDIPR, soit identifiés comme sentiers à thèmes ou d'interprétation, soit au plan local de randonnée édité par la Communauté de communes relève des compétences facultatives prises par Hautes Terres Communauté ;

Considérant que le cadre stratégique du plan local de randonnée proposé a fait l'objet d'un temps de concertation avec l'Office de tourisme, les communes et les socio-professionnels du tourisme afin d'étayer les propositions et préciser les actions proposées ;

Considérant que la définition du cadre stratégique s'est appuyée sur l'identification de quatre enjeux permettant de relever les défis de l'attractivité touristique et résidentielle et d'atteindre les ambitions fixées dans le cadre du chantier n°6 susmentionné du projet de territoire 2020-2026 et dans la stratégie touristique de Hautes Terres Communauté :

- 1 Renforcer l'offre de randonnée pour mieux répondre aux attentes des pratiquants
- 2 Renforcer la gestion des sentiers et la préservation des milieux naturels
- 3 Développer et valoriser les services aux randonneurs et aux organisateurs d'évènements d'activités de pleine nature
- 4 Favoriser une meilleure cohabitation entre les usages

Considérant qu'il est proposé de définir un cadre stratégique et opérationnel de la randonnée sur le territoire, décomposé en 4 objectifs stratégiques déclinés en 16 objectifs opérationnels comme suit :

- **OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Renforcer l'offre de randonnée pour mieux répondre aux attentes des pratiquants**
 - 1 Faire évoluer la charte de balisage et la signalétique
 - 2 Définir une grille d'évaluation des itinéraires
 - 3 Favoriser la diversification des pratiques en phase avec la demande
 - 4 Proposer un programme de valorisation des itinéraires
- **OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Renforcer la gestion des sentiers et la préservation des milieux naturels**
 - 5 Sécuriser juridiquement les itinéraires
 - 6 Déterminer les rôles de chacun dans le cadre de l'entretien des itinéraires
 - 7 Apporter un soutien technique aux communes pour les sentiers d'intérêt local
 - 8 Accentuer la collaboration avec les partenaires
 - 9 Améliorer la gestion et l'entretien du réseau d'itinéraires
 - 10 Evaluer la fréquentation et mieux gérer les flux par la pose d'éco-compteurs
 - 11 Développer des indicateurs dédiés aux activités de pleine nature au sein de l'Observatoire du tourisme
- **OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Développer et valoriser les services aux randonneurs et aux organisateurs d'évènements APN**
 - 12 Développer les services à destination des randonneurs
 - 13 Etoffer l'offre d'hébergements
 - 14 Développer les services à destination des organisateurs d'évènements APN
- **OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Favoriser une meilleure cohabitation entre les usages**
 - 15 Concilier les usages par une meilleure collaboration avec les propriétaires et exploitants
 - 16 Renforcer les liens avec les acteurs du territoire

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 janvier 2024 ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le Plan Local de Randonnée de Hautes Terres Communauté tel que présenté en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Schéma directeur du PLR

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le



ID : 015-200066637-20240614-2024_CC_119-DE

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels *Propositions phares*	
Objectif n°1 - Renforcer l'offre de randonnée pour mieux répondre aux attentes des pratiquants	1	*Faire évoluer la charte de balisage et signalétique*
	2	*Définir une grille d'évaluation des itinéraires*
	3	*Favoriser la diversification des pratiques en phase avec la demande*
	4	*Proposer un programme de valorisation des itinéraires*
Objectif n°2 - Renforcer la gestion des sentiers et la préservation des milieux naturels	5	*Sécuriser juridiquement les itinéraires*
	6	Déterminer les rôles dans l'entretien des itinéraires
	7	Apporter un soutien technique aux communes pour les sentiers d'intérêt local
	8	Accentuer la collaboration avec nos partenaires
	9	Améliorer la gestion et l'entretien du réseau d'itinéraires
	10	Evaluer la fréquentation et mieux gérer les flux par la pose d'éco-compteurs
	11	Développer des indicateurs dédiés aux activités de pleine nature au sein de l'Observatoire du tourisme
Objectif n°3 - Développer et valoriser les services aux randonneurs et aux organisateurs d'évènements APN	12	Développer les services à destination des randonneurs
	13	Etoffer l'offre d'hébergements
	14	Développer les services à destination des organisateurs d'évènements APN
Objectif n°4 - Favoriser une meilleure cohabitation entre les usages	15	*Concilier les usages par une meilleure collaboration avec les propriétaires et exploitants*
	16	Renforcer les liens avec les acteurs du territoire